

A Heyrigers

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71. BERG. 40-51
Après minuit : GUT. 59-59

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An 18 fr. 6 Mois 9 fr. 3 Mois 4 fr. 50 1 MOIS 1 fr. 50

"Il est regrettable que le temps précieux du général en chef soit pris par des mesures administratives tendant à faire battre le blé dans la zone des armées...
"Le gouvernement fait faire au haut commandement une besogne qui n'est pas la sienne."

Discours d'ABEL FERRY.

REQUÊTE POUR UNE CROIX DE BOIS

A M. JEAN DUPUY,
directeur du Petit Parisien.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MONSIEUR LE MINISTRE,

Connaissez-vous une pièce d'Octave Mirbeau qui s'appelle l'Epidémie ? A tout hasard, je me permets de vous en rappeler le sujet.

Un conseil municipal délibère, parce qu'une épidémie a éclaté dans les casernes de sa ville. Le ministre et les autorités demandent des sanctions et des mesures. Mais le conseil municipal refuse : il n'est mort que des soldats.

— Or, remarquent les conseillers, les soldats, c'est leur métier de mourir.

— ... Leur devoir de mourir !

— ... Leur honneur de mourir !

Mais voici qu'au cours de la délibération on apprend qu'un bourgeois vient, à son tour, d'être frappé par l'épidémie. Aussitôt le conseil municipal s'émeut, prend des décisions, vote des mesures, engage des crédits.

— Un million !

— ... Dix millions !

— ... Cent millions !

Nous nous imaginions sincèrement, monsieur le ministre, que cette « farce » n'était qu'une moralité d'avant-guerre.

Nous ne doutions pas qu'elle fût excessive et même nous espérons qu'elle était désuète.

Ce sera votre honneur, monsieur le directeur, de nous avoir détrompés. L'heureuse initiative que vous venez de prendre en ouvrant une souscription pour élever un monument aux victimes des zeppelins nous prouve que votre fantaisie dépasse celle de Mirbeau et le docteur Triceps revit à votre appel.

Vous n'êtes pas, je pense, sans avoir entendu dire qu'il meurt en ce moment pas mal de Français et même de Parisiens dans les tranchées. On ne leur élève pas de monuments. On enferme un aigle de décès dans une bouteille qu'on enterre et dont seul le goulot dépasse le sol ; on dresse une croix de bois ; c'est tout. Autrefois on mettait un képi sur la croix. Aujourd'hui, on ne met plus rien, parce que les casques peuvent encore servir.

Après tout, vous me direz que cette tombe en vaut une autre et que les vingt-six bourgeois de Paris, dont un militaire, que les zeppelins tuèrent eussent peut-être préféré ce tombeau-là à tout le stuc et à toute la pierre dont vous allez écraser leurs cadavres innocents.

Les morts, les pauvres morts ont de grands [douleurs]

Je le crois, monsieur le directeur, et voilà pourquoi je vous en veux de faire tant de différence entre des victimes dignes d'être pareillement honorées.

Je sais bien qu'entre ces vingt-six morts et les autres, il y a une différence : les vôtres n'étaient pas destinés à mourir. Mais convenez qu'autant nous aurions tort de leur en faire un grief, autant vous avez mauvaise grâce peut-être à leur en faire un prétexte de gloire.

Sans doute il est grave que des zeppelins soient venus sur Paris, j'en suis d'accord avec vous ; mais, si cela est grave, c'est parce que nous avons ainsi la preuve que notre défense aérienne n'est pas suffisante ; et ce n'est pas parce qu'il y a eu dans la capitale un accident qui, en définitive, n'exécède pas les proportions d'un gros accident de tramways qu'il convenait de prendre une telle initiative.

Si vous aviez voulu vous souvenir, monsieur le ministre, que vous êtes sénateur et si vous aviez interpellé le gouvernement sur une crise de l'aviation, que vous aviez jusqu'alors ignorée avec tant de soin, tout le monde aurait compris.

Vous avez préféré vous souvenir que vous étiez directeur de journal et vous avez tenté un coup de publicité.

Tout le monde a compris tout de même, mais, croyez-moi, personne n'est fier d'avoir compris.

Pour tout vous dire, je suis un peu étonné que les familles des victimes acceptent la prime que vous leur offrez si

généreusement sous forme de tombeau ; cela les regarde, en somme.

Mais, au nom du soldat qui se trouve parmi les morts, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous adresser une requête respectueuse.

Faites ériger, pour celui-là du moins, et pour lui seul, à côté de votre sarcophage-réclame, une croix de bois au-dessus d'une bouteille enfouie. C'est l'honneur auquel il a droit et nous trouverions mauvais que vous l'en priviez.

Soldat Poirot

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un accident survenu à l'une de nos rotatives a légèrement retardé notre tirage et, dans certains quartiers, l'Œuvre n'a pu être mise en vente à l'heure habituelle.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ce malencontreux retard qui ne se renouvelera pas.

Hors de France

La Turquie à l'Enver

Ce que j'aime chez les Jeunes-Turcs, c'est leur loyauté. Enver pacha avait deux adversaires politiques : le général Nazim pacha et le prince héritier. On sait de quelle manière loyale il a triomphé de l'un et de l'autre.

Maintenant, Erzeroum, la seule place forte de la Turquie d'Asie, tombe en cinq jours aux mains des Russes. La série des communiqués officiels de Revers pacha pendant ces cinq jours sera donc un modèle de sincérité. Le 9 février, prise par les Russes des tranchées de la rivière Arkava. Communiqué ottoman : *Duel d'artillerie sans résultat.* Le 14 février, prise d'Erzeroum. Communiqué ottoman : *Des rencontres d'avant-postes ont continué au centre. Nous avons infligé à l'ennemi d'énormes pertes.*

Les gens que vous tuez se portent assez [bien]

pourrait-on lui répondre. Mais les sujets de l'empire turc régénéré se portent assez mal. Si l'on ajoute les 100.000 prisonniers faits dans Erzeroum aux 150.000 Turcs tombés à Gallipoli, à ceux qui ne sont pas revenus de Suez, à ceux qui sont restés devant Bagdad et aux pertes terribles de la guerre balkanique, l'empire des Osmanlis, en trois ans d'influence boche, s'est appauvri d'un demi-million d'hommes. Par compensation, on a massacré 800.000 Arméniens. Mais comme système de repeuplement de la Turquie, c'est un peu maigre.

Certains augures, atteints de ce que j'appellerai le *morbus diplomaticus* — maladie très distinguée, qui consiste à tout excuser pour avoir l'air de tout comprendre, avec un petit sourire de supériorité qui est à giffler — ont essayé de m'expliquer que les Jeunes-Turcs sont aussi patriotes que vous et moi : ils n'ont pas voulu donner Constantinople à la Russie, voilà !

Bien. — Mais alors, pourquoi l'ont-ils donnée à l'Allemagne ? Allons ! trêve de paradoxes ! Enver pacha est ture, comme le colonel de Wattenwyl est suisse. Dieu garde un pays d'avoir des patriotes pareils !

La présence de 25.000 casques à pointe dans Constantinople préservera sans doute le joli homme du désagrément d'une révolution. Malheureusement, elle ne peut lui épargner les difficultés extérieures, dont la première s'est présentée aussitôt avec la Grèce.

Revers pacha, du haut de son demi-million de cadavres, a besoin de soldats nouveaux : 300.000 Grecs ottomans se sont réfugiés à Athènes, peu friands de retourner à l'abattoir. Enver le menace d'accueillir leurs familles restées en Turquie à la sauce arménienne s'ils ne rentrent illico.

Constantin XII, qui a choisi un si beau nom byzantin, aurait là une occasion de se réhabiliter. Le chemin d'Erzeroum sera peut-être son chemin de Damas.

La Turquie à l'Enver pourrait être remise rapidement à l'endroit.

Maurice de Walleffe

Gouvernement et Commandement

394 voix pour, 169 voix contre. Quel succès pour le ministère, si nous étions en temps de paix !

Mais nous sommes en temps de guerre ; et, jusqu'à ce jour, toutes les résolutions qui intéressent la défense nationale furent prises à l'unanimité ; c'est la première fois que sur une question grave, posée devant l'ennemi, nos parlementaires se divisent en deux camps.

Car la gravité de la question n'est pas douteuse : une fois de plus, M. Abel Ferry proposait de régler les rapports du gouvernement et du commandement.

Nul ne conteste que, faute d'expérience ou de prévoyance, on n'ait pas suffisamment délimité avant la guerre leurs pouvoirs respectifs et réciproques. Mais les uns pensent avec M. Briand que ce n'est pas le moment d'engager ce débat ; les autres estiment qu'il vaudrait mieux au contraire vider la question tout de suite, puisque les circonstances l'exigent. A quoi bon laisser grandir un malentendu et un malaise, qu'il serait encore facile de dissiper avec un peu plus de décision et de franchise ?

Du coup, la Chambre éprouverait peut-être le même besoin de définir avec plus de précision le rôle et la place du parlementaire mobilisable. A cet égard aussi, l'équivoque n'a que trop duré, et l'expérience quotidienne — relisez les discours au Sénat de M. Gaudin de Villaine — prouve assez qu'on ne résout pas un problème de ce genre par un veto de la censure, qui exaspère les critiques, ou par un compromis avec l'autorité militaire, qui donne à l'exception l'air d'une faveur.

Dans un pays de libre discussion, le Parlement, qui revendique si jalousement son droit à la parole, ne saurait sans ridicule, lorsqu'il est en cause, imposer la consigne du silence. Un législateur ne gagne rien à se laisser mettre hors la loi, ni à laisser croire qu'il se croit au-dessus.

Ce point éclairci, on aurait peut-être moins de peine à savoir comment il faut s'y prendre pour que le gouvernement gouverne et que le commandement commande.

Gustave Téry

Application des grands principes de la guerre aux opérations aériennes

Entre autres excellentes choses, un officier supérieur nous rappelle, dans une lettre extrêmement intéressante, un de ces principes de l'art de la guerre qui, quoique très vieux, sont restés toujours jeunes.

D'après ce principe, les armées, ou les places, doivent disposer d'un service d'exploration destiné à les renseigner sur les points sensibles de l'ennemi qu'il convient de frapper, ou sur les préparatifs que celui-ci organise en vue d'une attaque.

Un autre service, dit de sûreté, a pour mission d'opposer aux entreprises de l'adversaire une barrière suffisante pour éviter les surprises.

Ces deux services combinés permettent de porter les coups aux bons endroits, avec le maximum de garantie pour soi-même.

Un troisième élément, chargé de l'exécution, s'appelle le gros ou corps principal d'opérations. Il est, évidemment, aussi fort que possible.

Appliquant ce principe à la défense de Paris, notre correspondant voudrait voir l'armée aérienne divisée également en trois groupes.

Des escadrilles de sûreté monteraient la garde autour de la capitale pour la préserver de toute surprise.

J'ajouterai que ces escadrilles, pour que leur action fût efficace, au lieu d'opérer dans les ténèbres, comme c'est l'habitude, chez nous, devraient évoluer en pleine clarté.

Cela me semble possible, à condition de faire usage de projecteurs analogues à ceux dont se servent les Américains pour éclairer leurs chemins de fer et leurs navires, à la place des veilleuses dont nous nous contentons. Certains de ces projecteurs mesurent trois mètres de diamètre.

J'aimerais, également, voir utiliser dans notre dispositif de sûreté les mines aériennes, les chapelets de saucisses

chargés de bombes, analogues à ceux dont les Allemands ont entouré les points qu'ils veulent défendre contre nos agressions aériennes.

Tandis que ces éléments de sûreté rempliraient leur office, des escadrilles d'exploration s'attacheraient à découvrir les ports d'attache des zeppelins, leurs gîtes d'étapes, leurs lignes de communication. Cette tâche n'est pas au-dessus de l'habileté et du courage de nos aviateurs. L'Allemagne possède peut-être cent zeppelins, dont la moitié, au maximum, sur le front occidental. Il ne doit pas être impossible de découvrir leurs repaires. J'imagine même que nous les connaissons déjà.

Enfin, des escadrilles lourdes de combat, dont les cuirassés seraient des dirigeables, iraient détruire dans les refuges ainsi repérés la flotte aérienne allemande.

Une telle opération me semble devoir être autrement intéressante, autrement efficace, que le bombardement d'une ville quelconque.

Elle rentre dans l'ordre de celles que j'ai déjà préconisées et qui, toutes, doivent avoir pour objet de porter la guerre sur les derrières de l'ennemi. Mais cette guerre ne doit pas se borner à de vagues et intermittentes représailles.

« L'aviation militaire, m'écrivit un homme très compétent en la matière, ne peut remplir tout son rôle que par la masse et par la répétition des coups... en quelque sorte à jet continu. »

Or, depuis le raid des zeppelins sur Paris, il y a trois semaines, à part les exploits du sergent Guynemer, qu'avons-nous à l'actif de nos avions ? Rien.

Arguera-t-on le mauvais temps ? Voyez les Anglais, à côté.

Serait-il donc vrai que notre haut commandement, ancré dans les vieilles méthodes, reste obstinément rebelle à la révolution que cette arme nouvelle peut et doit apporter dans la tactique ?

Et si nous ne construisons pas, si nous n'avons pas construit la flotte aérienne — qui peut-être nous eût assurés la victoire — à qui la faute ?

N'est-ce pas un réquisitoire terrible que celui prononcé par M. Besnard en donnant sa démission ?

Général Verraux

Propos d'un grincheux

Poubelle électorale

Les chiffonniers ne sont pas contents du tout. Un conseiller municipal, M. Girou, ne s'est-il pas avisé que leur métier est malpropre ? N'a-t-il pas osé proposer qu'on mit désormais les ordures dans une boîte fermée, qui serait emportée loin des rues par un camion ? « On nous ruine ! » crient les chiffonniers. Ils veulent continuer à prendre les ordures avec leurs mains dans les poubelles. Ils veulent les étaler sur les trottoirs. Ils veulent y fouiller à l'aise, en manger une partie et vendre l'autre. Et les voilà qui tiennent une grande réunion. Ils n'ont eu qu'à siffler pour que trois conseillers municipaux et quatre députés accourent sur l'estrade et leur disent : « Comptez sur nous ! »

Ces sept amis du peuple me dégoutent autant que les chiffonniers.

Il n'est pas un d'entre eux qui ne m'avouerait, s'il était sûr du secret, que le chiffonnage en pleine rue est l'opération la plus sale, la plus laide et la plus malsaine, qu'elle offusque la vue et l'odorat autant qu'elle révolte l'entendement. Il n'est pas un d'entre eux qui n'en souhaite tout bas la suppression. Mais ils n'osent pas déplaire aux chiffonniers. Les chiffonniers votent. Ménageons les chiffonniers ! Si on se laissait aller à une franchise dangereuse, on leur dirait : « Il ne s'agit pas de vous affamer. Mais vos pratiques sont répugnantes. On va vous transporter les ordures dans quelque terrain écarté et vous « travaillerez » loin de nos yeux et loin de notre faible cœur. »

Au contraire, on leur dit : « Groupes-vous, mes amis ! Défendez-vous ! Nous vous soutiendrons ! »

Écœurante démagogie qu'il est temps de laisser dans la poubelle.

Albert Savarus

Les Martyrs d'Alsace

Sur les murs des villes d'Alsace, sur les colonnes de publicité de Mulhouse ou Colmar, Strasbourg ou Metz, on placarde de temps à autre des affiches rouges. Dès que les « Annexés » aperçoivent leur tache sanglante, luisante de colle et d'encre grasse, leur cœur se serre, car c'est ainsi qu'ils apprennent que l'amour de l'un d'entre eux pour la France vient de le conduire à sa perte : le placard éclatant n'est qu'un « faire-part » d'assassinat.

ON A

FUSILLÉ

aujourd'hui

l'espion

GUSTAVE LETTERMANN

de Guebwiller, en Alsace

Il avait servi d'espion aux Français et leur avait conduit son fils

Le tribunal de l'Eltappenkommandantur de Mulhouse l'a, pour ce motif, condamné à mort pour haute trahison, le 4 décembre 1915.

Quartier général d'armée, 9 décembre 1915. Le commandant en chef.

Voilà l'une des dernières affiches qui aient été collées à Mulhouse. Quant aux détails mêmes du procès qui aboutit à cette exécution, nous les connaissons par l'*Oberelsaessische Landeszeitung*.

Gustave Lettermann, de Guebwiller, serrurier, 53 ans, et Benjamin Weggerich, tisseur, né à Merxheim, comparurent tous deux devant la « Mobilen Elap-penkommandantur » de Mulhouse. Ils étaient accusés « d'avoir prêté leur concours à une puissance ennemie en lui procurant des renseignements et en lui fournissant, en outre, des soldats au détriment de la puissance allemande ».

Lettermann travaillait, avant la guerre, à Königshofen. Au début d'août 1914, il fut réduit au chômage et vint à Guebwiller où il chercha à gagner sa vie en cueillant des baies sauvages. L'acte d'accusation note à sa charge que, le 14 août 1914, il se rendit volontairement auprès des Français auxquels il apporta des renseignements sur les mouvements des troupes allemandes, les sentiments des fonctionnaires et autres personnes de Guebwiller. L'emplacement des édifices. Les Français le conduisirent à Wessering. Il y rencontra Weggerich et revint avec lui. Le 9 septembre 1914, Lettermann monta au Ballon de

Guebwiller avec son fils âgé de dix-sept ans : il le remit entre les mains des Français pour qu'il pût s'engager dans leur armée. Le jeune homme fut tué plus tard en combattant l'Allemagne. En août 1915, dans une auberge de Guebwiller, Lettermann s'approcha d'un soldat pour l'écouter parler. L'homme le fit arrêter et fouiller. On trouva sur lui un carnet couvert de dessins et de notes.

Benjamin Weggerich, lui, était autrefois patron tisseur à Merxheim. Il fut accusé, tout comme Lettermann, d'avoir fourni des renseignements aux Français et de leur avoir amenés ses deux fils, employés aux mines de potasse et réduits au chômage par la guerre.

L'accusation demanda pour Lettermann quinze ans de travaux forcés et dix ans pour Weggerich. Le docteur Doinet défendit Lettermann ; l'avocat Weber défendit Weggerich. Après une courte délibération, le tribunal condamna Lettermann, coupable de haute trahison, à mort... et à la perte de ses droits civils. « Nos braves soldats qui ont déjà sans cela à soutenir une si dure lutte, déclarèrent les juges allemands dans leurs attendus, doivent être, par tous les moyens, protégés contre de pareils gredins ». Quant à Weggerich, « le tribunal ne le regarda pas comme innocent, mais il ne put le condamner, sa culpabilité n'étant pas absolument établie ».

Quelle leçon magnifique nous donnent ces deux humbles victimes ! Tandis que tels d'entre nous discutaient la question de savoir si l'Alsace est ou n'est pas restée française, ces malheureux ont agi. Le pauvre serrurier sans ouvrage qui gagnait sa triste vie à cueillir des baies sauvages, le tisseur sans ressources ont senti confusément dans leur cœur l'appel de la patrie perdue. D'instinct ils se sont tournés vers la France. Ils se sont donnés entièrement à elle, ont renseigné ses troupes de leur mieux, les ont aidés à lutter contre les barbares et, sacrifice suprême, lui ont conduit leurs fils. Je ne connais pas de geste plus simple ni plus beau. L'acte de Lettermann et de Weggerich est digne de Plutarque ; et cet homme qui

meurt pour avoir conduit son enfant dans les rangs français, et ce fils qui meurt sous les balles allemandes, par la volonté de son père, afin d'obéir à la voix obscure des ancêtres, ont toute la grandeur épique des héros de l'antiquité.

Quelque temps avant la guerre, je voyageais en Alsace. Un jour, j'étais dans le même compartiment qu'un paysan des environs de Lutzelbourg qui revenait de Paris. Cet homme de quarante-cinq ans avait fait son service en Allemagne, il ne savait pas un mot de français et rien de la France, et n'avait jamais quitté son village que pour ce voyage à Paris dont il avait longtemps rêvé. Il était joyeux ; nous parlâmes de choses et d'autres ; il se montra d'abord très prudent ; puis, mis en confiance, s'enhardit peu à peu ; enfin, apprenant que j'étais Français, il ouvrit son cœur : « Comme je voudrais redevenir Français, me dit-il, et comme j'étais heureux là-bas ! Je rapporte dans mes bagages bien des petits souvenirs. Peut-être me les prendront-ils... Mais il y a une chose dont je les défie bien de me priver... » Il me regarda en riant, tira sa montre, me la mit sous les yeux et me dit simplement : « De l'heure de France !... » Et le souvenir de ce paysan me revient en mémoire tandis que je songe à Weggerich et à Lettermann.

ON A
FUSILLÉ

aujourd'hui à Colmar, en Alsace
l'espion
ARNOLD KIELHOLZ

Il avait été condamné à mort par le tribunal de l'Espionnage de Colmar.

Autre placard rouge, autre faire-part d'assassinat, bientôt suivi de nouvelles affiches sanglantes.

Jules Théophile Adam, instituteur en retraite de Regnisheim, ancien instituteur à Isenheim et à Guebwiller, est aperçu le 30 juillet 1915, à Limbach, près des fils de fer allemands. On le fouille. On découvre sur lui un revolver chargé, 280 marks en argent, deux carnets de notes et deux lettres. « Dans les carnets de notes, dit l'acte d'accusation, se trouvaient des descriptions des positions et fortifications allemandes qu'Adam a écrites lui-même, bien qu'il s'en défende, expliquant qu'elles lui ont été remises par deux bûcherons rencontrés dans une auberge. S'il avait un revolver, c'était, dit-il, pour se défendre contre les chiens... Lorsqu'il fut arrêté, il cherchait seulement à s'enfuir chez les Français parce qu'il ne se sentait plus en sûreté ici... »

Un officier d'état-major soutient l'accusation. Le huis-clos est prononcé dans l'intérêt de l'armée. L'officier réclame la mort. L'avocat-docteur Nordmann défend Adam. La peine capitale est prononcée. Le brave instituteur écoute la lecture du jugement sans broncher. On l'assassine contre un mur de Mulhouse.

Victor Binder, de Krüt, père de cinq enfants, a fait son service militaire de 1894 à 1896 comme grenadier, à Karlsruhe. Cela n'a pas empêché ce journaliste d'aimer la France de tout son cœur. Un jour, à Cernay, les sentinelles allemandes l'arrêtent. Il avoue qu'il cherche à renseigner les Français. Nouvelle affiche rouge annonçant qu'on a fusillé Victor Binder « qui a avoué s'être rendu dans les lignes des avant-postes allemands sur l'ordre du service français d'espionnage pour reconnaître des positions et des unités ».

Mais voici mieux encore. Des Alsaciens dangereux meurent comme de simples héritiers de Turquie ; on les « suicide », et de la même manière. Le docteur E. Hauth était l'âme de la résistance française à Sarreguemines. Grâce à lui, l'élément indigène se groupait à toutes les élections, sans distinction de parti, pour lutter contre les immigrés.

Au moment de la déclaration de guerre, le docteur Hauth fut arrêté et interné à Heilbronn. Il vient de mourir, et voici en quels termes la Saargemünder Zeitung, petite feuille gouvernementale locale, rend compte de cette mort : « ... C'est par le suicide qu'a fini le docteur E. Hauth, ci-devant médecin de l'hôpital de Sarreguemines. Ses sentiments antiallemands, universellement connus, lui avaient valu d'être incarcéré... à Heilbronn. De là il essaya de circonvenir les autorités en faisant parvenir en France, par des chemins détournés, des lettres trahissant la cause allemande sous une forme voilée... Poursuivi à nouveau pour ce fait, Hauth s'est dérobé à la justice terrestre en se suicidant dans sa cellule. Il s'est ouvert les veines au poignet et est mort d'hémorragie... » Tout simplement !

Ainsi des Alsaciens, des Lorrains sont restés si profondément français qu'ils n'hésitent pas à sacrifier leur vie et la vie plus précieuse encore de leurs enfants pour aider à notre victoire. Et nous, Français, pour qui des pères renoncent à la joie suprême de la lumière, nous à qui des humbles ou des riches aux belles âmes sacrifient leurs biens et leur sang, obscurément, sans espoir de récompense, sans souci de vaine gloire ; nous, pour qui des pères meurent afin de nous amener leurs fils qui succombent à leur tour sous les balles allemandes, nous aurions peur d'un merci ! Un merci, voilà tout ce que je demande pour les martyrs d'Alsace. Les monuments et les discours viendront plus tard. Aujourd'hui, pour l'honneur

de la France, il ne faut pas qu'on puisse la croire indifférente, oublieuse ou légitime.

Il faut que tout Alsacien-Lorrain annexé, condamné à mort par les conseils de guerre allemands et exécuté, soit cité à l'ordre du jour de l'armée française ; il faut que sa famille touche la pension à laquelle elle aurait eu droit s'il eût été un citoyen français tué à l'ennemi ; toute la presse française, en première page, devrait reproduire la formule de l'affiche rouge :

ON A
FUSILLÉ

aujourd'hui...

et le même jour, dans toutes nos écoles, on devrait apprendre aux enfants que tel Français d'Alsace, séparé de la France depuis presque un demi-siècle, a conservé, malgré la ruse et la violence hostiles, un amour profond, si profond de la patrie perdue, qu'il vient de mourir pour elle.

André Faure

Les Communiqués

15 heures.
Nuit calme sur l'ensemble du front.
23 heures.

En Artois, au nord-ouest de la cote 140, nous avons fait exploser une mine sous une tranchée allemande qui a subi de graves dégâts. Une autre de nos mines a produit entre les deux tranchées un vaste entonnoir dont nous avons occupé la levée sud. Une tentative allemande pour nous en chasser a été arrêtée net par notre feu.

Dans la région au sud de Frise, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a effectué des tirs de barrage qui ont fait avorter l'attaque ennemie en préparation.

Au nord de l'Aisne, nous avons exécuté dans la région du Choléra, sur un saillant de la ligne ennemie, un tir de destruction qui a donné de bons résultats.

En Haute-Alsace, après une intense préparation d'artillerie, l'ennemi a dirigé une attaque sur nos positions au nord de Largitzen et a pu prendre pied un instant dans nos tranchées. Une contre-attaque l'en a immédiatement rejeté.

HORS D'ŒUVRE

TROIS SOLDATS DE L'AISNE

Je suis un peu surpris et très touché de recevoir une lettre par laquelle trois soldats du front me font juge d'un point de discipline militaire.

Mais, enhardi par la lecture du Journal officiel, où je vois chaque jour, au cours de six colonnes d'un texte serré, nos députés posant à M. le ministre de la guerre les questions les plus saugrenues, je me permets, une fois par hasard, de lui soumettre une question assez raisonnable.

Voici l'emploi du temps de mes trois poilus : quatre jours de première ligne ; quatre jours de deuxième ligne ; puis encore quatre jours de première ligne, et enfin, deux jours de repos.

Mes correspondants se plaignent des deux jours de repos. Le reste du temps, ils ont ce qui leur est dû : des marmites sur la tête, de l'eau jusqu'à la cheville, des rats suffisamment apprivoisés pour venir manger la croûte de pain qu'ils tiennent à la main.

Mais ils ont entendu dire que le repos avait pour but de rétablir l'état physique et moral du soldat, de lui permettre de laver son corps et de nettoyer ses vêtements. Or, mes trois poilus se plaignent de ne pas avoir été une seule fois, depuis trois mois, autorisés à se déchausser et à changer de linge. Ils doivent ramener dans la tranchée la vermine grouillante qu'ils en avaient apportée au cantonnement de repos.

A quelle préoccupation mystérieuse obéit leur commandant ? Veut-il conserver à ses poilus un aspect pittoresque pour les figurations cinématographiques auxquelles ils sont astreints aux heures de loisir ? Est-il hypnotisé par la littérature héroïque des gens de l'arrière, d'après laquelle un poilu doit être « boueux, hirsute, sublime, couvert de fange, de vermine et de gloire » ? (Voir Echo de Paris.)

Et voici la question que je pose à M. le ministre de la guerre :

Nos amis les Anglais se battent-ils moins bien parce qu'ils sont rasés de près et tubés de frais, parce qu'ils trouvent toujours moyen d'être secs dans les endroits où il y a beaucoup trop d'eau et de se laver dans les endroits où ils se trouvent à sec ?

En d'autres termes, de ce que la saleté n'enlève rien à l'héroïsme, doit-on déduire qu'il soit nécessaire d'être sale pour être un héros ?

ZETTE.

Engagements spéciaux

Ces engagements sont fort justement qualifiés d'engagements volontaires. Il faut une forte dose de volonté pour arriver jusqu'au bout des formalités imposées aux candidats.

Un ancien réformé n° 2 nous en donne le détail.

Chauffeur de profession, il se rend le 5 janvier rue Saint-Dominique pour contracter un engagement dans le service automobile du camp de Paris ; il présente son livret militaire, un certificat de bonnes vie et mœurs et un permis de conduire civil. On l'envoie se faire inscrire, n° 8, place de la Concorde. Le lendemain, ayant rédigé une demande sur papier timbré, il passe un examen devant un contrôleur de l'école des Mines. Puis il retourne au recrutement qui le convoque à 1 h. 1/2 pour passer la visite médicale. Il passe devant le major à 5 heures et il a droit alors à un stock de papiers

qu'il devra remplir à l'appui de sa demande auprès du capitaine chargé du service automobile. Le lendemain à 8 heures, il est à l'École Militaire ; à 2 heures de l'après-midi, un planton lui apprend qu'il doit rédiger une demande d'engagement (la quatrième) sur feuille de papier ministre, en double exemplaire, suivant un modèle déterminé. Ceci fait, le postulant est admis... à se rendre à l'école Lacordaire pour passer un nouveau brevet de chauffeur militaire... En possession de cette pièce, il retourne à l'École Militaire ; le dossier commence à acquiescer un volume respectable... Le capitaine y joint son consentement et l'intéressé, succombant sous le poids des paperasses, retourne pour la huitième fois au bureau de recrutement... Et là, l'adjudant lui apprend qu'un extrait de casier judiciaire est indispensable.

Il en est là. Dans dix jours, muni de la nouvelle pièce, il entreprendra une nouvelle série de démarches obligatoires et nullement gratuites.

Il a déjà dépensé pour s'engager :

Taxis	45.90
Pourboires (témoins patentes, etc.)	22 »
Divers	10 »
	77.90

Qu'était-ce avant que le ministre ait simplifié les formalités des engagements spéciaux ?

Les autos sont pour les amis

Il n'est pas un attaché de cabinet, pas un camarade de ministre qui n'ait une automobile militaire à sa disposition. C'est bien le moins, n'est-ce pas ? Mais essayez donc d'obtenir une voiture pour le bien public, dans un but d'intérêt général, et vous verrez.

Le président d'une œuvre coloniale, qui, silencieusement, fait beaucoup de bien, en a fait ces jours derniers l'expérience. Il a osé demander à M. Leymarie, au ministère de l'intérieur, puis à M. Roques, au sous-secrétariat des munitions, qu'on fit transporter par auto, dans le Nord, un lot de vêtements chauds destinés à des soldats et à des réfugiés.

Ah ! le naïf ! Il court encore... à pied naturellement. De la bienfaisance anonyme ? Allons donc !

Les pauvres bougres du Nord peuvent grelotter. Mais pour les camarades, il y aura toujours de belles limousines place Beauvau et avenue des Champs-Élysées.

Prévoyance

Un aviateur appartenant à un camp très proche de Paris nous signale un détail de comptabilité qui prouve la minutie des précautions prises par l'administration de l'aéronautique contre la venue des zeppelins et les autres dangers aériens provenant des éléments ou du fait des hommes.

Lorsque les pilotes vont toucher leurs appointements, on leur retient chaque mois une somme de 50 centimes.

Et sur la feuille d'émargement, le motif de cette retenue est ainsi libellé :

Coutumes mortuaires..... 0 50

On ne dira plus que notre administration manque de prévoyance.

Monuments

Les Dernières Nouvelles de Munich apprennent de Vienne qu'on projette la construction d'une mosquée avec un minaret, sur la colline dite Turkenschance (le redan turc) où, en 1683, les Turcs ont été battus et forcés d'abandonner le siège de Vienne.

Entre alliés, c'est bien le moindre des politesses.

LA CRISE DES TRANSPORTS

Trois péniches chargées à Rouen pour Nancy attendent à Charenton, depuis le 20 décembre. Et ces marins ne savent pas s'ils partiront jamais.

Par suite de la réglementation nouvelle, on ne remorque sur la Marne que les bateaux réquisitionnés ; et, comme les bateaux réquisitionnés sont assez nombreux pour occuper les remorqueurs en service, les péniches attendues à Nancy n'arriveront à destination que... l'été prochain.

AU PARLEMENT

Les permissions agricoles

Une délégation de la commission de l'agriculture s'est rendue au ministère de la guerre pour exprimer le désir que les permissions agricoles soient accordées à titre individuel dans l'exploitation même de la famille ou dans les exploitations de la résidence du permissionnaire.

Les mobilisés dans les usines

M. Mourier, député du Gard, a déposé le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à remplacer, dans le plus bref délai possible par des R. A. T., en utilisant d'abord les pères de familles les plus nombreuses et en commençant par les classes les plus anciennes, tous les hommes de l'armée active, de sa réserve ou de l'armée territoriale, mis en suris comme manœuvres dans les usines ou ateliers privés, travaillant pour la défense nationale ;

« A examiner la situation militaire des 60.000 mobilisés au titre « professions diverses », et à leur appliquer la même mesure qu'aux hommes employés comme manœuvres.

A la Chambre

UN ASSAUT au ministère

M. Deschanel, au début de la séance, prononce l'éloge funèbre de M. Marcel Raulme, député de Saint-Lô, puis il annonce que l'ordre du jour « appelle la discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Abel Ferry, concernant le contrôle sur toutes les forces nationales mobilisées ».

Il ajoute que la Commission de l'armée conglutine à la discussion immédiate. Sous ces termes très parlementaires, se cache une nouvelle tentative d'assaut contre le ministère.

L'assiégé le sent si bien qu'il tire le premier.

DISCOURS DE M. BRIAND

M. Briand monte, en effet, à la tribune et déclare s'opposer à la discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Abel Ferry.

Les préoccupations de ce dernier sont aussi celles du gouvernement qui a pris des résolutions conformes aux sentiments de la Chambre et le débat ne saurait être différent de celui qu'a institué M. Accambray, il y a un mois. Donc, il est inutile et peut avoir une répercussion regrettable sur l'opinion publique.

On a déjà une tendance à discréditer la Chambre et à la montrer en hostilité constante contre le gouvernement. Ce dernier doit s'opposer à ce que certaines campagnes puissent être alimentées par des discussions comme celle qu'on se propose d'ouvrir ici.

Il ajoute :

Lorsqu'il s'agit du plus haut contrôle qu'il puisse exercer en temps de guerre, quel gouvernement pourrait accepter un projet de résolution l'invitant à exercer son contrôle et à faire son devoir ?

Si j'étais capable de l'accepter, vous devriez dire, dans la minute qui suivrait un tel débat et un tel vote, que je ne suis pas digne d'occuper la place que j'occupe. (Applaudissements.)

Je vous demande de ne pas discuter la proposition de M. Ferry. Si vous avez le désir que l'autorité du gouvernement et son contrôle s'exercent, vous avez satisfaction. Nous vous avons dit quelles mesures avaient été prescrites.

J'ai lu dans le rapport deux lettres, qui ont pu vous émouvoir.

Le contrôle de deux sous-secrétaires d'Etat semblait avoir rencontré certaines difficultés. (Mouvements divers. Interruptions.)

Ces difficultés provenaient du fait que le corps du contrôle n'était pas institué aux sous-secrétariats d'Etat en question. Ce contrôle existe à présent. Il a rencontré des difficultés, je le reconnais ; ce qui serait étonnant, c'est qu'un pareil mécanisme n'en rencontre pas en temps de guerre.

C'est l'affaire des commissions... (Bruit sur divers bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, Messieurs, à chaque instant. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est aux commissions de régler ces difficultés au fur et à mesure qu'elles surgissent, de telle manière que l'autorité des chefs ne soit en rien atteinte. (Très bien !) et que le contrôle de la nation, qui est au-dessus de tout (Vifs applaudissements.) puisse s'exercer dans des conditions conformes à votre désir.

Dans de telles occurrences, le gouvernement est arbitre. Peut-on dire que le contrôle a rencontré des obstacles absolus ?

M. VIOLETTE. — Oui !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vais donner des chiffres qui prouvent que le gouvernement a réglé beaucoup de ces conflits. Depuis le 1^{er} novembre jusqu'à ce jour, vingt-deux missions ont été remplies dans la zone des armées par quatre-vingt-deux délégués des deux Chambres.

M. ANDRÉ HESSE. — Je suis de ceux qui n'ont pu exercer leur contrôle dans la 10^e armée où je devrais accomplir une mission avec mes collègues Raoul Péret et Adrien Veber. (Très bien, à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas l'intention de dire qu'il n'y a pas eu de petits frotements. Le gouvernement emploie son autorité à les faire cesser.

Nous sommes à un moment où doit paraître nécessaire à tous les esprits la collaboration la plus étroite, la plus cordiale entre le gouvernement et le Parlement. Notre rôle, à nous, membres du gouvernement, n'est pas facile ; nous avons des responsabilités redoutables. Je vous supplie de les partager avec nous.

M. VIOLETTE. — C'est pour cela que nous proposons le projet de résolution. (Très bien, à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je demande que personne n'interrompe. Rappelez-vous les incidents d'hier : évitons de les renouveler. (Très bien.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous demande d'associer vos efforts aux nôtres pour que, vous, dans l'exercice de votre mandat, nous, dans l'exercice de nos devoirs, nous puissions concourir à la victoire que tous nous désirons avec la même passion. (Applaudissements.)

Pour cela, il est nécessaire que vos débats soient mesurés ; il est nécessaire de ne pas laisser naître qui, sans résultat possible, soulèvent les passions, risquent de laisser échapper des paroles fâcheuses susceptibles d'éveiller des échos douloureux dans le pays. (Très bien.)

Et M. Briand conclut en disant que, si la Chambre persistait à vouloir ouvrir ce débat, le gouvernement se retirerait.

M. Abel Ferry a la parole sur la demande de discussion immédiate.

DISCOURS DE M. ABEL FERRY

M. ABEL FERRY. — La proposition que nous faisons demande au gouvernement d'exercer son droit de contrôle « sur toutes les forces nationales mobilisées », c'est-à-dire dans la zone des armées aussi bien que de l'intérieur.

Je remercie le gouvernement d'avoir reconnu que la Commission de l'armée n'avait d'autre but que d'armer le gouvernement d'un surcroît d'autorité par une décision de la Chambre.

Je ne méconnais pas les difficultés de la

situation. Mais vous ne pouvez les démenter sans l'appui publicitaire accepté de la représentation nationale. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Je n'en veux prendre pour exemple que la situation faite aux sous-secrétaires d'Etat à la Guerre dans l'exercice de leur contrôle dans la zone des armées.

Dès le 18 décembre, le président du Conseil était revenu à la Commission de l'armée ; on lui a demandé quels étaient les pouvoirs des sous-secrétaires d'Etat dans la zone des armées ; les explications de M. le président du Conseil ont laissé à la Commission l'impression que ces pouvoirs étaient absolus.

Or, les lettres des deux secrétaires que j'ai citées dans mon rapport montrent qu'il n'en est pas ainsi.

Si nous demandons la discussion immédiate de la proposition de résolution, c'est que nous voyons une dualité de pouvoirs, je dirais presque de gouvernements (Applaudissements à l'extrême gauche.) qui peut aboutir à une situation funeste aux intérêts de l'armée elle-même. (Nouveaux applaudissements.)

Le gouvernement ne considère pas ce débat comme opportuniste. Je comprendrais ce s'il se tenait si on n'avait pas ce spectacle paradoxal d'une grande presse libre et d'une tribune parlementaire censurée. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si c'était l'intensité des applaudissements qui décidait de l'issue d'un débat, le ministère serait par terre, mais il y a un certain nombre de députés, évidemment, dont un discours change l'opinion mais non pas le vote.

Après une péroraison énergique dans laquelle M. Abel Ferry se plaint que le gouvernement puisse rendre muette la tribune, tandis qu'un certain nombre de personnes portées, par les hasards d'un comité d'actionnaires, à la direction d'un grand quotidien, peuvent donner des conseils au gouvernement », après une charge contre la paperasserie, le débat qui menaçait le ministère est ajourné par 304 voix contre 169.

LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Et l'on revient à la discussion fastidieuse et embrouillée de la loi sur les bénéfices de guerre.

On en est resté à l'article 3 qui est ainsi conçu :

Pour l'établissement de la contribution le bénéfice net est diminué d'une somme correspondant au bénéfice normal moyen de l'assujéti.

Le bénéfice normal moyen est déterminé au prorata du nombre de mois compris dans chaque période d'imposition, d'après la moyenne des résultats effectifs des trois exercices antérieurs au 1^{er} août 1914.

Si la période pendant laquelle ont été réalisées, antérieurement au 1^{er} août 1914, les opérations de l'assujéti visées à l'article ci-dessus se comprend par trois exercices, le bénéfice normal est calculé d'après la moyenne des résultats pendant cette période.

La déduction à opérer en vertu du présent article ne peut, en aucun cas, même si l'assujéti n'a réalisé d'opérations qu'à partir du 1^{er} août 1914, être inférieure, pour une année, ni à 5.000 francs, ni à 6 0/0 du capital à la fois réellement engagé par le sujet et rémunéré dans les entreprises, tel qu'il résulte d'actes, de livres de commerce régulièrement tenus, ou d'autres preuves certaines, sans y comprendre le montant des dettes et emprunts visés au paragraphe premier de l'article précédent.

Cet article est adopté avec cette légère modification que son dernier paragraphe devient l'article 3 bis, sur la demande de M. Sibille.

Une addition à l'article est proposée par M. Puech ; en voici le texte :

Aucune déduction ne sera opérée, et le taux de la contribution sera de 50 0/0 sur l'intégralité du bénéfice pour l'intermédiaire de fournitures de guerre qui se sera contenté de rétrocéder un contrat en prélevant une remise.

Adopté à mains levées.

M. Jules Delahaye propose cette nouvelle addition :

Lorsque les années antérieures à la guerre, 1912 et 1913, seront déficitaires, le calcul du bénéfice normal moyen devra être fait sur les trois années 1909, 1910 et 1911.

Mais le commissaire du gouvernement et le président de la commission s'opposent à l'amendement. L'amendement Delahaye est repoussé par 373 voix contre 88.

On passe à l'article 4, ainsi rédigé :

Dans les deux mois qui suivront le troisième jour après la promulgation de la présente loi, les assujettis seront tenus de produire, pour la période s'étendant du 1^{er} août au 31 décembre 1914, et pour l'année 1915, une déclaration contenant les éléments visés aux articles 4 et 5 ci-dessus et nécessaires à l'établissement de la taxe.

La même déclaration sera faite pour les années suivantes dans les trois mois qui suivront le 31 décembre de chaque année.

Ce délai pourra être prolongé par décision du directeur général des contributions directes pour les assujettis, notamment pour les sociétés dont les bilans sont établis d'après les résultats d'une période de douze mois ne coïncidant pas avec l'année normale.

Une longue discussion, assez confuse, se produit à l'occasion d'un amendement Renard ainsi conçu :

La déclaration des assujettis visés au troisième paragraphe sera établie d'après ces résultats, le bénéfice exceptionnel étant calculé au prorata du nombre de mois compris dans la période imposable.

L'article 4 est adopté avec cette addition au troisième paragraphe.

Les articles 5 et 6 sont adoptés. L'article 7 est réservé. Les articles 8, 9, 10 et 11 sont adoptés.

Séance mardi.

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 50 centimes, en mandat ou timbres-poste, pour frais de confection d'une nouvelle bande.

Quand le petit parle...

Nous ignorons toujours quelles sont les paroles que le député de Corfou, M. Secoli, s'est permis de prononcer contre nos alliés et frères d'armes, les Italiens et leur roi.

Comment Erzeroum a été pris

Ce que le soldat russe peut accomplir

Pétrograd, 18 février. — L'offensive contre Erzeroum a été exécutée dans des conditions extrêmement dures. Les troupes ont été obligées d'escalader des pentes souvent abruptes, dans une violente tempête de neige, qu'une gelée de 25° rendait terrible.

tion devint particulièrement intense contre Erzeroum, le quartier général ottoman ne cessait pas d'informer la population turque du monde entier de prétendus succès des troupes turques.

Déjà, le 6 février, nos vaillants régiments de l'armée du Caucase avaient délogé les Turcs d'une série de positions près de la rivière Arkhave, puissamment organisées avec des tranchées de plusieurs étages et protégées par l'Arkhave, rivière rapide et profonde.

Cette grave défaite des forces turques, Enver pacha la qualifie de *duel d'artillerie sans résultat*.

On voit comment les feux communiqués officiels ottomans cherchent à réchauffer les cœurs et à donner courage aux misérables sujets de la Sublime Porte, ne fût-ce qu'au prix des supercheries les plus basses.

LES FÉLICITATIONS

M. Poincaré au grand-duc Nicolas

Le Président de la République a adressé au grand-duc Nicolas le télégramme suivant :

« Je félicite chaleureusement Votre Altesse Impériale et les courageuses troupes auxquelles Elle commande, pour la prise des forts et de la place d'Erzeroum. »

Le grand-duc a répondu :

« Très touché par les félicitations que vous avez bien voulu m'adresser, ainsi qu'aux troupes courageuses que j'ai le bonheur de commander, à l'occasion de la prise d'Erzeroum, qui certainement est d'une importance capitale pour l'heureuse issue de nos communs efforts, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer, en mon nom et en celui des vaillantes armées du Caucase, nos plus sincères et chaleureux remerciements. »

Le roi d'Angleterre au tsar

London, 18 février. — Le roi d'Angleterre a adressé à l'empereur de Russie le message suivant à l'occasion de la prise d'Erzeroum :

« Je vous envoie mes plus chaudes félicitations pour l'exploit splendide qu'ont accompli vos braves troupes en s'emparant d'Erzeroum après de durs combats et qui aura, j'en suis sûr, une répercussion des plus grandes. »

De son côté, sir Edward Grey a envoyé un message de cordiales félicitations à M. Sazonoff.

Situation des Turcs

Les milieux militaires estiment que la prise d'Erzeroum est, non seulement un puissant coup stratégique en tant que perte, pour l'ennemi, d'une forteresse de première classe, mais qu'elle est autrement importante car elle est le précurseur de la destruction complète des cinq corps de la troisième armée ottomane, dont la combativité, avec la chute d'Erzeroum, se réduit à néant ; les renforts, qui comprennent deux corps d'armée et qui accourent vers Erzeroum sont inutiles pour l'ennemi, car ils arrivent sans artillerie, cette dernière ayant été envoyée à Erzeroum par mer, via Trébizonde.

Les personnalités militaires compétentes expliquent l'exiguïté des détails sur la prise d'Erzeroum par le fait que l'armée russe continue à poursuivre énergiquement l'ennemi, dont la tentative pour s'accrocher aux hauteurs distantes de quinze verstes de la forteresse a échoué.

Mais les Turcs sont contents quand même

Pétrograd, 17 février. — Le communiqué officiel turc, en date du 14 février, porte : « A l'aile gauche, un duel d'artillerie sans résultat a eu lieu et des rencontres d'avant-postes ont continué au centre. Par une contre-attaque, nous avons infligé à l'ennemi d'énormes pertes ; nous lui avons enlevé une de nos positions qu'il avait prise. » Or, depuis le 9 février, quand notre ac-

AUTOUR DE SALONIQUE

Aviatik descendu par un avion français

Salonique, 17 février. — Ce matin, à onze heures, un aviatik qui survolait Karassouli a été obligé d'atterrir près des lignes françaises par un avion de chasse français qui blessa de cinq balles l'observateur et le pilote.

L'aviatik et l'observateur ont été capturés, le pilote a pu s'enfuir. Les aviateurs français ont été décorés aujourd'hui même par le général Sarrail.

Salonique, 17 février. — Plusieurs tentatives faites la semaine dernière par des avions allemands pour survoler les camps des Alliés ont été repoussées. Plusieurs de ces avions sont rentrés endommagés dans les lignes allemandes.

Salonique, 17 février. — L'aviatik allemand qui survolait Karassouli était occupé à photographier les lignes françaises lorsqu'il fut pris en chasse par un de nos avions. Le combat s'engagea à une altitude de plus de deux mille mètres. L'appareil français n'a pas été atteint par le feu des Allemands.

Des cavaliers ont été envoyés à la poursuite du pilote allemand qui avait pu s'enfuir, bien qu'il fût légèrement blessé. L'aviatik sera exposé demain à Salonique ; il est intact et son appareil photographique n'a pas été endommagé.

Les Alliés continuent à se renforcer

Salonique, 17 février. — La difficulté d'obtenir des approvisionnements et le désir de se trouver à l'écart lorsque commenceront les opérations des belligérants ont fait partir le régiment commandé par le prince André, frère du roi de Grèce. Une portion de ce régiment va à Larissa, l'autre à Athènes.

Chaque jour, du matériel de guerre et des approvisionnements continuent à arriver pour les Alliés.

La santé des soldats est excellente ; très peu de malades sont en traitement dans les hôpitaux, dont l'aménagement fait l'admiration générale.

Et les Bulgares à désertir

Corfou, 18 février. — Des soldats bulgares traversent en assez grand nombre l'Albanie, se dirigeant vers Janina où ils arrivent dans un état misérable en demandant des secours. Ils déclarent que les troupes bulgares souffrent beaucoup et sont mal ravitaillées. En dépit d'une discipline très sévère, les désertions sont très nombreuses.

Les inondations en Hollande

Le péril croît

Amsterdam, 18 février. — Un barrage de fortune a cédé durant la nuit à Purmerend, près d'Amsterdam, et les eaux qui atteignent 1 m. 20 en dehors de la ville, ont fait irruption avec une grande violence. On a sonné aussitôt les cloches d'alarme ; les tambours et les clairons ont parcouru la ville en tous sens, avertissant les habitants, d'ordre du bourgmestre, de se réfugier dans les greniers.

Les eaux du Zuiderzée ont atteint 1 m. 60 hier après-midi, près de Edam. Le niveau des eaux est très haut dans les régions inondées. Près de Edam, les maisons doivent être évacuées.

L'anxiété augmente. A Voleadam, un certain nombre de maisons menacent de s'effondrer. Les habitants ont dû les évacuer.

La Grèce entre nous et nos ennemis

Contente des Alliés, elle est mécontente des Turcs

Athènes, 18 février. — L'accord conclu entre les Alliés et les Grecs pour le ravitaillement de la Macédoine et la réparation des dommages du zeppelin, ainsi que l'avance de cinq millions consentie sur l'emprunt de vingt millions ont produit une satisfaction générale qui se traduit même dans les journaux hostiles à l'Entente.

Par contre, les rapports avec la Turquie se sont soudainement gâtés. Le gouvernement turc a décidé de déporter les familles des Grecs de Turquie, s'ils ne rentrent pas pour être incorporés. Aussitôt, le gouvernement grec a énergiquement protesté, soutenu par toute la presse, qui lui demande de ne pas se contenter des vagues promesses habituelles à la Turquie.

Le général Sarrail chez le roi

Athènes, 17 février. — Le général Sarrail arrivera ici la semaine prochaine sur l'invitation de la cour et il sera reçu par le roi. A cette occasion, le ministre de France, M. Guillemin, offrira, à la légation, un déjeuner de quarante couverts auquel prendront part le maréchal de la cour, les membres du gouvernement, les autorités militaires supérieures, les ministres des puissances alliées et les attachés militaires.

Le général recevra, dans les salons de la légation, les membres de la colonie française.

La Conférence des Alliés à Paris

London, 18 février. — On mande de Milan au Daily Telegraph que le conseil militaire et diplomatique des Alliés, qui se tiendra à Paris, aura une importance plus considérable qu'on ne l'avait annoncé.

Au lieu d'une réunion des ambassadeurs, ce sera une réunion des ministres des affaires étrangères des divers pays, accompagnés des chefs des états-majors généraux. La Russie sera représentée par des délégués spéciaux, les difficultés du voyage étant trop grandes.

LE PROCES DES COLONELS SUISSES

Genève, 18 février. — Actuellement, l'accusateur dresse l'acte d'accusation contre les colonels Egli et de Wattenwyl ; cet acte sera transmis avec le dossier au grand-juge. Les débats auront lieu le 24 février, aux assises de Zurich. Conformément à l'article 65 sur l'organisation des tribunaux militaires, le tribunal décidera immédiatement après sa réunion si les débats doivent être publics ou à huis clos.

Si les débats sont publics, ne seront admis que les Suisses majeurs. Cinquante places seront réservées à la presse. Les débats dureront deux jours.

COMMUNIQUE BELGE

Lutte à coups de bombes dans le secteur de Steensraete, où l'artillerie a été fort active aujourd'hui.

Régions d'artillerie et d'infanterie sur le front italien

Communiqué italien

Rome, 18 février. — On signale des tirs de l'artillerie ennemie contre des lieux habités. A Crosano, dans la vallée de Lagarina, Roncigno et à Borgo, dans la vallée de Sugana, ces tirs ont causé quelques dommages. Notre artillerie a dispersé des détachements ennemis sur la route de Baserna et des groupes de travailleurs dans la zone de l'Aslico.

On signale des rencontres d'infanterie dans la vallée de Sugana.

Notre infanterie a repoussé les attaques de l'infanterie ennemie et lui a fait des prisonniers.

Sur le Carso, à l'est de Vermeigliano, un de nos détachements a fait irruption dans un retranchement ennemi et a infligé des pertes aux troupes qui l'occupaient.

Signé : CADORNA.

La vie en Allemagne

Le nécessaire est là, mais...

Berne, 17 février. — Au cours de la séance du 15, à la Diète de Prusse, M. Hoesch, conservateur, rapporteur de la question alimentaire, a déclaré que la commission du budget s'est occupée du ravitaillement en pain, pommes de terre, viandes, et des récoltes prochaines.

L'orateur a insisté sur le fait que le ravitaillement en toutes matières est assuré, mais que des économies plus grandes encore que jusqu'ici seront nécessaires. Le député Reff, du parti populaire, a déclaré que, si on amoindrit les rations de viande, ce sera la débâcle de l'Allemagne. Il demande ensuite que l'Etat et les communes viennent en aide aux populations nécessiteuses pour qu'elles puissent se nourrir suffisamment.

Le député Ortzen, conservateur libéral, demande énergiquement l'augmentation des rations de pain. Au cours de la séance suivante, le député Hofer, socialiste, a demandé que le gouvernement crée le monopole des pommes de terre.

PROPAGANDE GERMANIQUE AUX INDES

La Haye, 18 février. — Le Nieuwe Rotterdamse Courant cite des articles de la presse hollandaise qui justifient la saisie de sacs de correspondance par les autorités anglaises. Il s'agit en effet d'empêcher la propagande antibritannique aux Indes. Une caisse venant de Hong-Kong, avec de vieux journaux, renfermait en réalité 10.000 brochures en quatre langues, provoquant les Hindous à la rébellion.

ETATS-UNIS ET ALLEMAGNE

New-York, 18 février. — Le département d'Etat revient d'une position conciliante à la doctrine nette et ferme qui avait été soutenue jusqu'à ces derniers temps. Il précise que les Etats-Unis entendent n'abandonner aucune des positions par eux précédemment prises dans la question des sous-marins.

L'« Oeuvre » militaire

LES ENGAGÉS SPÉCIAUX réclament leur solde

On connaît l'institution des engagés spéciaux, établie par la loi Dalbiez : on garantit aux hommes dégagés de toute obligation militaire, qui contractent un engagement de cette sorte, le choix et le maintien de la garnison et de l'emploi. C'est là, en principe, une excellente création, qui eût dû amener à l'armée de nombreuses bonnes volontés.

Pour lui donner toute sa portée, le ministre de la guerre, par une dépêche en date du 26 décembre, a spécifié les avantages et prérogatives multiples réservés aux engagés spéciaux. Cette circulaire a obtenu la plus large publicité ; elle a même été condensée dans une brochure qu'on a tirée à des milliers d'exemplaires.

Voici textuellement le passage de cette brochure relatif aux avantages pécuniaires : « Solde : ils ont droit à la solde de leur grade. — Indemnité spéciale : les engagés spéciaux ne vivant pas à l'ordinaire et ne couchant pas à la caserne recevront l'indemnité journalière de 2 fr. 50 prévue par le règlement sur les frais de déplacement. »

Que concluez-vous de ce texte ? Que les intéressés ont droit à 2 fr. 50, plus leur solde ? C'est ce que je comprends, et c'est ce qu'ont compris tous les hommes qui ont souscrit cette sorte d'engagement. Pourtant, c'est exactement la conclusion contraire qu'en a tirée l'autorité militaire — notamment à Angoulême — et elle refuse de payer la solde, déclarant qu'elle se confond avec l'indemnité.

De deux choses l'une : ou cette interprétation est exacte, et il est alors d'une équité élémentaire d'en aviser les intéressés avant qu'ils n'aient contracté leur engagement, et de modifier le texte et les brochures dont la lecture laisse croire exactement le contraire ; ou bien elle est inexacte, et il ne serait pas mauvais de rappeler à tous les services que la dépêche ministérielle signifie exactement ce qu'elle dit et qu'il n'y a qu'une seule façon de comprendre le français.

Mortimer-Mégret

RÉPONSES

Roselli. — Votre affectation est régulière. Les naturalisés marchent avec la classe de l'année de leur naturalisation.

A. C. 25. — Ce n'est pas un droit, mais la famille peut l'obtenir.

Moché. — Les officiers hors cadres sont vités tous les six mois.

F. M. 1769. — Oui, Vous y avez droit.

Girardon. — Qu'il fasse une demande par la voie hiérarchique.

J. M. 26. — C'est inexact. Ils n'ont pas ce droit.

G. R. — Cette indemnité se confond avec la solde.

Mme Mouty. — Il repassera une nouvelle visite un an après sa réforme.

M. S. 1800. — Chaque militaire ne peut donner droit à l'allocation qu'au profit d'une seule personne.

B. classe 1897. — Il doit repasser la visite trois mois après sa réforme.

L. C. n° 12. — Les sanitaires rapatriés d'Allemagne peuvent être envoyés dans des formations combattantes, mais à la condition que ce soit comme sanitaires, et sous le couvert de la croix de Genève.

G. R. V. — Le rôle normal de l'officier, en temps de guerre, est de commander au front, et on ne peut l'affecter à son dépôt sous prétexte qu'il trouverait un intérêt pécuniaire personnel à recevoir cette affectation.

Tellami R. Z. — Une loi nouvelle peut toujours modifier une loi ancienne, et rien, en cette matière, n'est jamais définitif. 1° Dans tous les services ; 2° recrutement 3° ou, visite médicale ; 4° cela dépend des services.

B. V. L. — 1° Il doit avoir une permission de six jours à son tour. Pour les permissions agricoles, il faut qu'il s'adresse à son chef de corps ; 2° Vos paquets doivent porter une adresse incomplète, car les paquets pour prisonniers dont l'adresse est bien mise arrivent généralement.

P. B. — 1882. — 1° Oui, 2° Oui, si son engagement est postérieur au 27 juillet 1915.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Le Journal Officiel publie ce matin : « Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

« Décret nommant membres du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur : « M. le vice-amiral de Flauges de Jonquières, chef d'état-major général de la marine, grand-croix de la Légion d'honneur, du 24 octobre 1915. »

Les idées qui passent...

Erzeroum

La chute d'Erzeroum est l'événement capital du jour.

Le Temps la commente en ces termes :

La victoire russe est aussi celle des Alliés. Dans cette guerre mondiale, il n'y a, en effet, qu'un seul front, d'après l'heureuse formule de M. Briand. Les succès de chacun sur un point quelconque de l'immense champ de bataille appartiennent à tous parce qu'ils contribuent à la défaite de l'ennemi dans une proportion qu'on ne peut déterminer sur le moment et que la décision finale seule permettra d'évaluer. C'est pourquoi la joie russe est partagée par tous ceux qui luttent ensemble contre le groupe germano-turc et bulgare.

Le contrôle du commandement

L'intervention de M. Abel Ferry ne rencontre pas l'agrément de MM. Henry Bérenger et Léon Bailby.

Le premier (Paris-Midi) écrit :

On s'explique mal que M. Abel Ferry (lui-même sous-secrétaire d'Etat de M. Viviani pendant la guerre) vienne demander au Parlement « d'appuyer le gouvernement impuissant à reprendre le contrôle de la guerre » (sic).

Il n'y a pas deux constitutions en France. Il n'y en a qu'une.

Il ne doit pas y avoir deux gouvernements en France. Il ne doit y en avoir qu'un.

Et, s'il y en a deux, c'est qu'il n'y en a pas du tout.

Le second (Intransigeant) :

Si donc l'on s'en tient au seul droit de contrôle administratif que doit posséder le gouvernement sur l'administration de la guerre, il devrait être facile de s'entendre. Notre haut commandement ne s'est jamais opposé à ce contrôle. Et ce n'est pas le général Joffre, si loyaliste, qui voudrait, avec ses collaborateurs immédiats, apporter une entrave à l'entente qui doit exister sur ce point.

Nécessité d'un but et d'une méthode

Du Radical ces vues nettes et justes :

MM. Briand, Bourgeois et Albert Thomas reviennent d'Italie. Ils se déclarent satisfaits du résultat de leur voyage : une conférence des Alliés va se tenir prochainement à Paris.

Cette conférence devrait bien nous apporter quelque chose de nouveau : le but précis de la guerre pour la Quadruple-Entente.

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes proposés, comme terme de nos efforts, que des résultats négatifs. Plus d'Allemands chez nous. Plus d'Allemands en Belgique ni en Serbie. Plus de militarisme prussien. Mais quoi, pour remplacer ?

Tien. Les Allemands, eux, savent précisément pourquoi ils se battent. C'est une partie de leur force.

Berlin-Bagdad : voilà qui est net, précis, positif. Leurs soldats se répètent la formule et s'en contentent.

Et notre confrère termine ainsi :

Construisez votre plan. Ne vous contentez pas de défaire celui du germanisme. Nos soldats et la nation en seront plus forts et la victoire sera plus certaine, parce que mieux définie.

Siéger ou se battre ?

Le statut des parlementaires pendant la guerre n'a jamais été établi. Doivent-ils siéger ? Doivent-ils se battre ? Doivent-ils

tenter alternativement l'un et l'autre ? En réalité, ils agissent selon leur fantaisie individuelle. Il est regrettable que ce grave problème n'ait pas été posé et résolu publiquement.

La Dépêche de Toulouse qui estime, avec M. Brizon, que le poste de combat du député est au Parlement, écrit ceci :

Admettons que, par impossible, tous les députés soient de jeunes hommes aptes à servir ! La Chambre tout entière devrait-elle être envoyée aux armées le premier jour de la mobilisation ? La convoquera-t-on, de temps à autre, pour voter quelque loi urgente ; l'emprunt, par exemple ? La chose n'ira pas toute seule, si ce jour-là il y a une attaque générale, si les deux armées sont accrochées et si deux ou trois cents parlementaires commandent des unités plus ou moins importantes. Supposons encore que tous les députés mobilisables et mobilisés appartiennent à la majorité et que la minorité s'amuse à défaire, en leur absence, toutes les lois qu'ils ont faites.

Echos d'un beau voyage

Le Cri de Paris nous apprend que M. Briand a charmé les Italiens par les caresses de sa voix, cependant que M. Thomas les séduisait par le raffinement de son humour :

M. Briand obtint un beau succès personnel au banquet offert à la Villa Umberto. Contrairement à son habitude, il lut son toast en réponse à celui de M. Salandra. Et les personnages italiens qui l'écoutaient furent encore plus charmés de sa voix que de ses paroles. On les entendait dire tout bas :

« Che bella voce ! »

Le déjeuner offert par le roi sur le front italien fut d'une élégante sobriété : rizzotto national aux rognons de veau, poulet sauté, café. Aucun luxe d'argenterie. Les meilleurs vins d'Italie étaient servis dans des pots d'aluminium et d'étain.

M. Albert Thomas qui, en sa qualité de professeur, a une grande habitude des cours, trouva une flatterie qui fut jugée spirituelle : « Sire, dit-il, des vins exquis dans des métaux si précieux et si rares en ce moment, c'est de la prodigalité ! »

Salut aux universitaires français

De M. R. Aubin, dans le Razon, de Madrid :

La vérité pédagogique, que beaucoup allaient chercher de l'autre côté du Rhin, était plus près de nous.

Sans tant de bruit et avec moins de prétentions, les maîtres français ont réalisé l'œuvre superbe de relever une nation qui avait été vaincue et de lui rendre la force et la confiance qui ont étouffé le monde, quand elles se sont révélées dans toute leur intensité sur la Marne ; tandis que les autres, les Allemands, n'ont réussi qu'à affoler un peuple avec la prétendue supériorité de race qui les poussait inéchauffement à la guerre, et dont on a pu voir les effets à Louvain et à Reims.

Nous devons être fiers de ces maîtres latins, qui n'ont pas seulement appris à l'univers comment on développe harmonieusement les facultés actives et essentielles d'une race — la nôtre — mais qui ont aussi montré comment on régénère un corps faible, comment on relève une énergie tombée, comment on fait surgir dans une peuple vaincu une âme forte et sans peur.

Salut aux milliers d'universitaires français qui sont tombés en donnant à la jeunesse une suprême leçon : celle du sacrifice. Et salut aussi aux vaillants qui continuent leur mission éducatrice par l'exemple et par la parole, sous l'uniforme du soldat ou de l'officier. Dans les profondeurs de la tranchée ou sous la pluie des balles.

Salut aux milliers d'universitaires français qui sont tombés en donnant à la jeunesse une suprême leçon : celle du sacrifice. Et salut aussi aux vaillants qui continuent leur mission éducatrice par l'exemple et par la parole, sous l'uniforme du soldat ou de l'officier. Dans les profondeurs de la tranchée ou sous la pluie des balles.

"L'Œuvre" des Réfugiés

SOUVENIRS ET NOUVELLES DES PAYS ENVAHIS

Comment fut occupée la bonne ville de Laon

II
Laon sous le régime allemand. — Ce qu'il faut entendre par « pas de violences ».

— Distractions allemandes. — Ces dames boches. — Nos avions à Laon. — Un joli coup de théâtre.

Que le récit auquel nous faisons allusion dans notre précédent article (1) ait été présenté sous des couleurs trop volontairement optimistes, nous n'en saurions douter, alors surtout que nous pouvons lui opposer ici le texte littéral de la relation qui nous a été faite par un témoin laonnais, que nous connaissons de vieille date, et qui, simplement, sincèrement, ne parle, dit-il, que de ce qu'il a vu, de ses yeux vu :

« Aussitôt arrivés, les Allemands se rangent place Signier (ancienne place de la Préfecture) ; les cuisines roulantes fonctionnent devant chez Boës (hôtel-restaurant de l'Acacia) ; les soldats pénètrent dans toutes les maisons ; portes, volets, fenêtres, cèdent sous les coups de bottes et de crosses de fusils ; c'est effrayant de les entendre hurler ! Ils procèdent à la visite en règle des armoires, placards, caves, etc., etc. ; ils s'installent partout comme chez eux. Ils chambardent tout dans le milieu des maisons : linge, meubles, vêtements, livres, tableaux ; et tout est par eux déchiré et souillé ! Là où ils ont trouvé des bicyclettes, ils les ont enlevées. A Semilly (faubourg de Laon), un maraicher qui n'a point obtenu assez vite à un ordre donné, est collé au mur de sa maison et passé par les armes. A Ardon (autre faubourg), poules, lapins, vaches, ânes, chevaux, tout est rafflé. C'est le commencement de la désolation ! »

Nous voilà déjà un peu loin du : « Pas de violence ! » Ce n'est pas tout, hélas ! « Les femmes qui veulent être respectées le sont sans peine », dit le journal du comité de l'Aisne... La phrase est cruelle, puisqu'elle donnerait à entendre que celles-là seules ont souffert des odieuses brutalités de l'ennemi qui n'auraient pas voulu être respectées, qui auraient même apporté quelque bonne volonté à ne pas l'être ! Il faut se hâter de protester contre une pareille assertion, que démentent trop de crimes avérés !

« Les Allemands n'ont pas fait de prisonniers civils à Laon », ajoute encore le même journal. Erreur ! Le vénérable curé de Saint-Martin, M. Dessain, fut trop heureux de voir converti en arrêts de fortresse l'internement en Allemagne auquel il avait été d'abord condamné « pour la patriotique fermeté de son langage ». Il y aurait retrouvé l'abbé Jésus, l'abbé Génot et tant d'autres. Quatre charbonniers de la Croix-Rouge, MM. Fauchart, Mathon, Lacourt et Lepère, ont été arrêtés et sont restés dix mois dans les prisons allemandes, parce qu'ils avaient été déclarés « infirmiers » alors que leur situation réelle était celle de « mobilisés mis par l'autorité militaire à la disposition de la Croix-Rouge », et ce fut là tout leur crime.

Les Allemands ont voulu justifier le bombardement de la cathédrale de Reims par ce fait qu'un poste français d'observation y aurait été établi. Or, ils avaient à peine occupé Laon qu'ils installaient un poste semblable sur les tours de la cathédrale !

On a dit que les officiers mariés avaient, en majorité, fait venir leurs femmes : c'est exact ; mais les habitants n'ont trouvé dans la présence des dames boches aucune garantie contre les pillages systématiques de leurs maris. Au contraire ! ces dames sont de très expertes démolisseuses, et elles ne laissent rien de ce qui a pu échapper aux soldats en fait de literie, linge de table, linge de corps, etc. ; on ne trouvera plus rien là où elles auront passé.

Ordre d'ouvrir leurs magasins a été donné aux commerçants laonnais. On ouvre donc ; mais c'est pour la forme ; tout commerce est à peu près nul ; et il serait difficile qu'il en fût autrement, puisqu'il n'y a plus de réassortiment possible. Les officiers ont leur café, qui est celui de la Comédie ; il ferait beau voir un soldat s'y aventurer ! Une troupe boche donne, au théâtre, des représentations en allemand, à l'usage des seuls Allemands. Le cinéma de l'avenue de la Gare doit suffire au bonheur de ceux qui n'ont point accès au théâtre. Il s'imprime à l'ancien Courrier de l'Aisne une édition spéciale de la Gazette des Ardennes, journal allemand, de propagande allemande, rédigé en français ! L'imprimerie laonnaise a été réquisitionnée, manu militari, pour cette besogne ; elle a dû céder à la force, non sans protestation de la part de son di-

recteur, notre excellent confrère Henri Pasquier. Qu'ont pu devenir les trois autres journaux qui s'imprimaient à Laon ? On ne sait.

Le lycée, les deux écoles normales (garçons et filles), la caserne d'infanterie, l'institution des sourdes-muettes et aveugles, celle de la Providence sont convertis en hôpitaux-annexes de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général ; la caserne d'artillerie est devenue un dépôt de prisonniers. Le plateau Saint-Vincent est un cimetière militaire, déjà insuffisant, malgré sa très vaste étendue.

Laon reçoit presque chaque jour la visite d'avions français. Pour finir sur une note amusante, donnons le récit d'un de leurs plus récents exploits. Un poste spécial d'artillerie a été établi près de l'ancien arsenal, avec mission d'abattre tous ceux de nos avions qui tenteraient de survoler la ville ; mais ceci est, paraît-il, plus facile à dire qu'à faire. Ce poste venait de diriger 80 salves, sans l'atteindre, contre un imprudent aviateur qui, descendu très bas, semblait narguer la maïadresse de l'ennemi. Tout à coup, des cris de joie et de triomphe éclatent ; l'appareil a été évidemment touché ; il languit violemment, il va tomber dans les lignes allemandes. Du haut des anciens remparts, les habitants de Laon assistent muets et navrés à ce drame, dont le dénouement sera la capture d'un malheureux compatriote. Mais la scène change. Les hurrahs cessent tout à coup du côté des Boches ; c'est maintenant du côté français qu'ils éclatent. L'aviateur, en effet, continuant sa très rapide descente, vient, sous les yeux ébahis de l'ennemi, de boucler la boucle comme en se jouant ; il a piqué droit en l'air et s'échappe, poursuivi par d'autres salves inoffensives. « Ah ! écrit notre témoin, il fallait voir leurs têtes, aux Boches. Je vous assure qu'il n'aurait pas fait bon avoir l'air de rire ! Ce qu'ils nous ont fait vivement évacuer le plateau ! Mais c'est égal, nous étions bien contents tout de même ! »

Il ne nous étonne donc pas d'avoir trouvé, dans la même relation, cette autre note : « Le moral de la population laonnaise est toujours resté bon ; on attend et on espère. »

Nous aussi, braves gens, nous aussi nous attendons ; nous aussi, nous espérons !

A. Cortillot

IL FAUT PRÉPARER la reprise de la vie industrielle

La guerre soulève des problèmes économiques dont un gouvernement prévoyant doit rechercher la solution dès maintenant. De ces problèmes, il n'en est peut-être pas de plus angoissant que celui qui se pose pour les régions envahies.

En fait, plus rien n'existe de ce qui faisait la richesse de nos pays du Nord, de cette région où l'initiative individuelle a toujours été très développée, et où la solidarité s'est toujours exercée efficacement.

Au lendemain de la guerre, que feront ces industriels ? Que fera-t-on pour eux ? Que fera-t-on pour assurer la reprise de la vie industrielle dans les régions du Nord et de l'Est ?

Déjà, en Allemagne, où aucun territoire n'a été envahi, où, par conséquent, l'outil industriel est au complet, on se préoccupe du renforcement des usines, on se groupe, on fait des commandes aux Etats-Unis. Les Allemands y achètent des machines et y recherchent des matières premières.

Chez nous, que fait-on ? Rien.

Ces jours derniers seulement, le gouvernement semble s'être aperçu de la gravité de la situation. Il a pompeusement institué une grande commission qui sera chargée d'examiner la question de la reconstitution des immeubles dans les pays envahis. De son côté, un député, M. Petitjean, vient de proposer de confier à la commission du commerce « l'étude des moyens propres à faciliter la reprise de l'activité économique dans les régions envahies ». Enfin il y a un projet de loi qui accordera des dommages-intérêts à ceux qui auront été victimes de faits de guerre.

C'est quelque chose. Mais pratiquement que donneront ces efforts ? Or, ce n'est pas dans un an, ce n'est pas après la guerre, qu'on devra faire quelque chose. C'est tout de suite.

Les industriels ont voulu s'organiser eux-mêmes ; quelques associations ont été créées pour la remise en œuvre des usines pillées par les Allemands. A peine ont-elles pu prendre contact avec le gouvernement.

Seule l'Intendance a fait preuve de bonne volonté. Dans la mesure de ses moyens et des possibilités, elle a accordé des sursis à quelques industriels qui ont construit des usines. Ce n'est pas assez. Il y a une grande œuvre à accomplir qui incombe à l'Etat.

Ce qu'il faut, c'est une organisation large et puissante qui associe dans une action commune les industriels et le gouvernement.

Il appartient au ministre du commerce d'en prendre l'initiative.

Tout d'abord, le gouvernement devrait réunir tous les industriels du Nord et de l'Est dépossédés de leurs usines ; faire un état complet de tout le matériel dont disposaient ces industriels avant la guerre, et, avec eux, établir la liste détaillée de tout ce qui leur sera nécessaire pour reprendre leurs affaires.

Ayant en mains tous les éléments utiles d'appréciation, l'Etat neut savoir la quantité et les types de machines à fabriquer, la quantité de matières premières à rechercher, et la somme totale approximative que l'achat coûtera.

C'est alors qu'il devra agir.

Il devra lui-même passer des marchés avec les constructeurs de machines, les payer, et répartir le matériel et les matières premières entre les industriels qui, au moment de la libération du territoire, pourront reprendre leur travail. Soit par l'intermédiaire de syndicats, soit par l'intermédiaire de l'association des industriels, l'Etat pourra faire une équitable répartition.

Aux industriels ruinés il fera remise complète des machines, en prélevant sur les bénéfices annuels l'amortissement de ses avances ; à ceux qui pourront payer il réclamera l'acquit de ses dépenses. Mais tous pourront ainsi se remettre à l'œuvre.

L'Etat peut réclamer du Parlement, qui ne lui refusera pas, le vote des sommes nécessaires à ces achats. Les industriels peuvent créer entre eux une société de crédit qui serait l'intermédiaire entre eux et l'Etat, et qui faciliterait également la reconstruction des immeubles détruits par la guerre.

Pour procéder par étapes, on pourrait diviser les régions envahies en plusieurs zones, de façon à commencer les travaux au fur et à mesure que les opérations militaires le permettraient.

Ainsi le problème est simple, la solution facile.

L'Etat disposant de capitaux commande les machines et achète les matières premières ; il les cède aux industriels par l'intermédiaire de syndicats ou d'une société spéciale composée des industriels ; il amortit son capital par des prélèvements sur les bénéfices ; il fait des avances qui permettront la reprise de la vie industrielle.

Voilà ce qu'il doit faire. Mais, pour Dieu ! qu'il se hâte ! Nos adversaires prévoient, eux aussi, les lendemains de la guerre ; déjà, ils ont mis en œuvre leur puissante méthode d'organisation. Les Etats-Unis ont reçu des commandes nombreuses ; des usines travaillent à la fabrication de ce matériel industriel. Et voici que les commandes ne sont acceptées que pour de dates de livraison éloignées.

Plus nous attendrons, plus nous aurons de difficultés à faire fabriquer l'outillage, et plus nous le payerons cher.

Il faut donc agir vite.

Un projet de loi ; de l'argent, des commandes ; une société d'industriels ; enfin, une entente étroite entre le gouvernement et nos malheureux compatriotes victimes des Boches : nous assurerons ainsi, d'une façon certaine, la reprise de la vie industrielle dans les régions souillées par l'envahisseur.

L. Dallier

Le roi Nicolas ira à Bordeaux

Le bruit court que le roi de Montenegro et sa cour fixeraient leur résidence à Bordeaux. Ce bruit est fondé, mais rien n'est encore décidé.

Le roi aurait choisi, en effet, les environs de Bordeaux pour s'y installer définitivement, mais la réalisation de ce projet dépend du résultat de l'enquête faite sur les conditions dans lesquelles l'installation du roi et du gouvernement monténégrin pourrait être réalisée.

Le Comité franco-britannique

La municipalité de Paris recevra, le 24 février, à 4 h. 30, les membres du comité interparlementaire franco-britannique.

LES MOBILISABLES SERBES

La légation de Serbie nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Tous les sujets serbes âgés de 18 à 45 ans après avoir servi militaire (armé ou auxiliaire), ajournés ou en sursis d'appel, doivent immédiatement rejoindre l'armée à Corfou, jusqu'au 1^{er} (14) mars au plus tard. Ceux qui ont été réformés en 1915 et 1916 sont exemptés. »

« Les commissaires militaires de gares sont chargés de leur délivrer les ordres de transport gratuit jusqu'à Toulon, où ils se présenteront à M. le commandant Nénadovitch, adjoint au commandant du dépôt militaire de Toulon, qui effectuera leur embarquement à destination de Corfou. »

« Ce délai passé, tous ceux qui ne répondraient pas à cet appel seraient considérés comme insoumis et comme tels transportés à Corfou. »

L'AFFAIRE KUENTZMANN

Le capitaine Rivière, rapporteur près le troisième conseil de guerre, continuant son instruction de l'affaire Kuentzmann, avait convoqué hier, à son cabinet, M. Maurice Barrès, dont il espérait recevoir quelques renseignements sur l'inculpé et l'Association des Alsaciens-Lorrains que celui-ci présidait, rue de la Clé.

M. Maurice Barrès, en toute sincérité, a déclaré que, quelques jours après la mobilisation, il avait été invité à assister à la réunion constitutive de la Société des Alsaciens-Lorrains. Cette réunion avait lieu à l'école alsacienne, dont la réputation et la respectabilité lui donnaient toute confiance. Il n'avait aucune raison de mettre en doute, sous un tel patronage, l'honnêteté de la Société des Alsaciens-Lorrains et celle de son président Kuentzmann, qu'il savait avoir été placé, par l'autorité militaire, comme délégué général au bureau central du recrutement de la Seine, pour les Alsaciens-Lorrains.

M. Maurice Barrès a fait une courte apparition à cette réunion constitutive, a remis un don en argent et n'a plus été en rapports depuis lors, a-t-il déclaré à l'officier rapporteur, avec Kuentzmann sur lequel il s'est avoué incapable de fournir le moindre renseignement pouvant être utile à l'instruction.

La surabondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite de notre feuilleton :

LA CAPTIVITE DE GRAND-PERE

Toilette intime
GYRALDOSE
SUPPRIME PERTES et TOUS MALAISES
Communication à l'Académie de Médecine
Laborat. de l'URODONAL, 24, R. de Valenciennes, Paris.
Bouteille 4 fr. ; les 5 : 17.50 ; 10 : 32.50 ; les 5 : 21 fr.

NOS INFIRMIERES A L'HONNEUR

Le ministre de la guerre vient de décorer la médaille d'honneur des épidémies à Mlle Colette Kirsch, infirmière-major de l'Union des Femmes de France, à l'hôpital auxiliaire n° 105 de Chateaudun.

MORT D'UN CHAMPION

Le célèbre joueur de billard Maurice Vignaux vient de mourir à Monte-Carlo.

Pendant près de trente ans il fut le premier dans cet art chez à M. de Chamillard. Il se mit en ligne avec les professionnels les plus réputés et les battit tous jusqu'au jour où l'âge lui eut enlevé cette sûreté de main que les connaisseurs admiraient tant.

Parmi les adversaires de Vignaux nous citerons les Américains Slosson, Sexton et Schaffer, dont il triompha.

Le match qu'il soutint en 1882 contre Slosson et Sexton et où il établit le record du monde avec 1.582 points en une heure, à la partie libre, fut un véritable événement parisien. Plus de vingt mille personnes, massées devant le Grand Hôtel où se disputait l'épreuve, lui firent une ovation quand sa victoire fut connue.

Nos bons domestiques

Mme Myriam Harry, la romancière bien connue, devant aller à Royan, avait confié la garde de son hôtel de Neuilly aux époux Laurent qu'on lui avait chèrement recommandés pour leur probité. Dans cet hôtel se trouvaient des objets d'art, des souvenirs précieux de voyages lointains de la romancière.

Après une longue absence, Mme Myriam Harry revenait chez elle à l'improviste et trouvait son appartement entièrement mis au pillage. Les époux Laurent avaient fait de l'argent des objets d'art, dont la plupart se trouvaient au Mont-de-Piété.

Bien plus, ils avaient pris possession de l'appartement de Mme Myriam Harry et s'y étaient confortablement installés avec un nommé Lepers qui, lui, avait jeté son dévolu sur la cave.

Ces gardiens infidèles, défendus par M^{rs} Emile Michon, Oscar Bloch et Loewel, comparaissaient hier devant la huitième chambre correctionnelle qui les a condamnés : Laurent à six mois de prison, sa femme à un an et l'invité Lepers à trois mois avec sursis.

La crue de la Seine

La circulation des bateaux parisiens a été interrompue hier matin, d'Anteuil à l'Hôtel-de-Ville. Elle a été maintenue de l'Hôtel-de-Ville à Charenton.

EXIGEZ PARTOUT LE
LION NOIR
CIRAGE - CRÈME
La Grande MARQUE FRANÇAISE
Fernand George 91 Grande Rue MONTRouge

LES SPECTACLES

Ce soir :
COMEDIE-FRANÇAISE. — 8 h. — La Figurante, l'Agustina.
OPERA-COMIQUE. — Le Juif Polonais.
ODON. — Matinée : L'Espionne. — Soirée : Parisienne.
VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria.
TH. SARAH BERNHARDT. — 8 h. 1/4. — Le Chemineau.
GAIETE. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.
GYMNASE. — 8 h. 45. — Les Deux Vestales.
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Poilu, etc.
VARIETES. — 8 h. 30. — Depuis six mois, l'Impromptu du Paquetage, la Bonne Intention.
PORTE-SAINT-MARTIN. — 7 h. 3/4. — Anna Karénine.
RENAISSANCE. — 8 h. 15. — La Puce à l'oreille.
TH. REJANE. — 8 h. 30. — Madame Sans-Gêne.
CHATELET. — 7 h. 55. — Les Exploits d'une petite Française.
BOUFFES-PARIISIENS. — 8 h. 15. — Kik.
NOUVEAU-AMBIGU. — 7 h. 1/2. — La Petite Fonctionnaire.
CLUNY. — 8 h. 15. — Les forfaits de Pipermans, les Jocissesses de l'Amour.
TRIANON-LYRIQUE. — 8 h. 1/4. — Les Mousquetaires au Couvent.
FOLIES-BERGERES. — 8 h. 30. — Jusqu'au bout.
OLYMPIA. — 8 h. 30. — Pôlaire.
CONCERT MAYOL. — 8 h. 30. — Polin, 30 artistes.
MONYEU. — 8 h. — Si j'étais Roi.
ALHAMBRA. — 8 h. 30. — Attractions.
CABARET. — 8 h. 15. — En franchise, Oh ! pardon.
DEJAZET. — 8 h. 30. — Les Fiancés de Rosalie.
GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 45. — L'Angoisse, le Siège de Berlin.
CIGALE. — 8 h. 30. — L'Enfer des Revues.
ELDORADO. — 8 h. 15. — La Crève.
GAITE-CLAN. — 8 h. 30. — La Danse du Commis.
EUROPEEN. — 8 h. 30. — Pan ! sur les K...boches revu.
GAITE-ROCHOUART. EMPIRE. CASINO DE PARIS et NOUVEAU-CIRQUE, à 8 h. 30. Attractions.
OMNIA-PATHE. — Spectacle varié de 2 à 11 h.
ARTISTIC-CINEMA PATHE. — 8 h. 30. — Matinées jeudi, dimanche, 2 h. 30.

Matinées de demain dimanche :
OPERA. — La Favorite, Faust (5^e acte), Roméo et Juliette, Mlle de Nantes.
COMEDIE-FRANÇAISE. — 1 h. 30. — Les Affaires sont les Affaires.
ODON. — Le Dépôt Amoureux, le Roman d'un jeune Homme pauvre.
OPERA-COMIQUE. — 1 h. 30. — Louise.
Même programme que le soir :
TH. REJANE, PALAIS-ROYAL, SARAH-BERNHARDT, PORT-SAINT-MARTIN, NOUVEAU-AMBIGU, GAIETE-LYRIQUE, BOUFFES-PARIISIENS, GAITE-ROCHOUART, etc.

4^{re} Marque Française
CRÈME SIMON
Unique pour la toilette

AVENDRE 10 TERRAINS A BATIR pour l'industrie ; à louer, promesses, etc. Plans, voir Ch. JEANIN, près Bécon, villa Jeanne, 8, Asnières. — Liches, abstenez-vous !

Le gérant : ANTOINE KLEYNTIENS.

Soc. Anon. des Imp. WELLHOFF et ROGHE
16-18, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
E. ANCEAU, directeur.

AU LOUVRE
PARIS LUNDI 21 FÉVRIER PARIS
GANTS-DENTELLES
PARFUMERIE - FLEURS